

CAHIER DES CHARGES

Evaluation d'une politique jeunesse pour le soutien de la province Sud aux organisateurs des centres de vacances et de loisirs

1. Contexte et objet de l'étude

La province Sud met en œuvre différents dispositifs d'aides et de subventions en faveur des organisateurs des centres de vacances et de loisirs (CVL), dans le cadre de sa politique jeunesse.

Dans un objectif d'amélioration continue de son action, la province Sud souhaite disposer d'une évaluation objective et argumentée de l'ensemble de ces dispositifs de soutien, afin d'en mesurer la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et l'adéquation aux besoins du terrain.

Le présent cahier des charges définit les objectifs, le périmètre, la méthodologie attendue et les modalités de réalisation de cette évaluation, confiée à un prestataire externe.

2. Les 4 questions évaluatrices

L'étude devra répondre à quatre axes d'évaluation :

- Axe 1 : La politique mise en œuvre répond-elle aux objectifs fixés et aux besoins de la population de la province Sud ? Les subventions bénéficient-elles effectivement aux publics visés, en tenant compte de leur répartition géographique, de leur âge, de leur situation socio-économique et de la distinction entre zones urbaines et rurales ?
- Axe 2 : L'utilisation des ressources est-elle efficiente ?
- Axe 3 : Dans quelle mesure le dispositif répond-il aux besoins et aux contraintes opérationnelles des organisateurs ? Les modalités de soutien proposées sont-elles adaptées, notamment en matière de montants des subventions, de délais de versement, de démarches administratives et de critères d'éligibilité ?
- Axe 4 : Dans quelle mesure la collectivité et son action sont-elles identifiées et comprises par les bénéficiaires et le grand public ? Les dispositifs sont-ils suffisamment visibles et lisibles, notamment à travers la communication, la signalétique et leur notoriété auprès des publics concernés ?

3. Périmètre de l'étude

L'étude portera sur l'intégralité des dispositifs de soutien financier, matériel et humain mis en œuvre par la province Sud en faveur des centres de vacances et de loisirs, quels que soient leur nature, leur mode d'attribution ou leur bénéficiaire.

Les dispositifs concernés incluent notamment (liste à ajuster selon l'existant) :

- Subventions de fonctionnement (par séjour, par journée-enfant, forfaitaires...)
- Subventions d'investissement (équipement, mise aux normes, véhicules...)
- Aides indirectes (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel)
- Aide aux familles (clic&mouv)
- Aide à la formation (BAFA-BAFD, PSC1, BSB...)
- Aides à l'encadrement des formations
- Aide à la découverte culturelle et à l'épanouissement (activités et calendrier culturel)
- Appel à projet innovant dans le cadre du DSR

Champs à préciser

- Champ géographique : toute la province Sud ;
- Champ temporel : années de subvention couvertes par l'évaluation 2021-2026
- Types de structures concernées : centres de vacances, centres de loisirs, camps scoutismes, camps sous tentes, centres de loisirs discontinus, séjours à l'étranger...
- Champ budgétaire : répartition entre budget propre et DSR

4. Méthodologie attendue

Étape 0 — Cartographie préalable des dispositifs

Avant toute évaluation, le prestataire établira une liste exhaustive et à jour de tous les dispositifs de soutien existants, avec pour chacun :

- Nature de l'aide (financière, matérielle, humaine)
- Base réglementaire ou délibération correspondante
- Critères d'éligibilité et montants/barèmes
- Public/structures bénéficiaires
- Volume budgétaire annuel alloué
- Année de création du dispositif

Cette cartographie sert de socle documentaire pour les quatre axes d'évaluation et évite les angles morts (dispositifs anciens, peu utilisés, ou méconnus).

Étape 1 — Analyse documentaire

Exploitation des dossiers de demande, bilans d'activité et données financières issues de la cartographie.

Étape 2 — Enquête quantitative auprès des organisateurs

Questionnaire structuré autour des quatre axes (perception de l'adéquation aux besoins, connaissance des dispositifs, satisfaction, efficience).

Étape 3 — Entretiens qualitatifs

Tous les organisateurs de CVL, familles bénéficiaires et familles non-bénéficiaires, agents provinciaux en charge de l'instruction.

Étape 4 — Analyse croisée et recommandations

Confrontation des données quantitatives, qualitatives et documentaires pour répondre aux quatre objectifs, avec formulation de recommandations opérationnelles.

5. Livrables attendus

- Rapport de diagnostic
- Grille d'indicateurs de suivi réutilisable par la collectivité
- Recommandations opérationnelles (pistes d'amélioration du dispositif)
- Restitution orale (comité de pilotage, élus)

6. Calendrier prévisionnel

Le calendrier sera structuré en quatre grandes phases, avec des jalons datés à préciser :

- Octobre 2026 : Phase 1 — Cadrage et cartographie des dispositifs
- Novembre 2026 : Phase 2 — Collecte de données (documentaire, enquête, entretiens)
- Décembre 2026 : Phase 3 — Analyse et rédaction
- Janvier 2027 : Phase 4 — Restitution et remise des livrables

7. Modalités de réponse et critères de sélection

Transmission des offres

Les offres sont à transmettre au plus tard le 23 septembre 2026 à 16h par :

- Courriel à dcjs.administratif@province-sud.nc.

Pièces attendues du prestataire

- Note méthodologique
- Références sur des missions similaires
- CV des intervenants
- Offre financière détaillée
- Les partenariats mobilisés ;
- Les modalités d'évaluation des actions.

Critères de jugement des offres

Les critères sont :

- coût (50 %) ;
- qualité du projet (40%) ;
- qualité de la réponse, références et compétences du prestataire en rapport avec la prestation demandée (10 %).

8. Les réponses aux questions pourront être diffusées à l'ensemble des postulants et mise (FAQ) en ligne si cela est opportun.